

## La France a placé 49 955 migrants sans-papiers en centre de rétention en 2023, pour des durées toujours plus longues



CE CERCLE DE SILENCE, ORGANISÉ DANS PLUS DE 180 VILLES EN FRANCE, EXPRIME :

- Le refus des traitements inhumains et dégradants que subissent des hommes, des femmes et des enfants sur le territoire français du simple fait qu'ils n'arrivent pas à faire reconnaître leurs droits.
- Le soutien aux exilés et à ceux qui les accompagnent dans leurs démarches.
- Le devoir d'informer l'opinion publique et de donner des outils de réflexion pour que chacun puisse se faire une opinion.

NOUS CONDAMNONS FERMEMENT :

- les contrôles d'identité au faciès
- les expulsions détruisant les liens familiaux
- la rétention dans des lieux d'enfermement
- le non respect des engagements de la France signataire des Conventions internationales (Droits de l'Enfant - Convention de Genève)

VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE MÊME POUR QUELQUES MINUTES.

À L'initiative de :

ACO ; ACAT ; Amnesty International Dijon, ATTAC ; CCFD-Terre Solidaire ; La Cimade - Dijon ; Club Unesco ; Eglise Protestante Unie de Dijon -Beaune et Côte d'Or ; LVN Observer, Partager, Agir ; LDH ; Mouvement de la Paix ; MAN Côte d'Or ; MRAP 21 Dijon, Pastorale des Migrants ; RESF21 ; Secours Catholique Bourgogne, SOS Refoulement ; UJFP Union Juive Française pour la Paix ; Personnes à titre individuel.

Quarante ans après le décret d'avril 1984 qui acte l'ouverture des centres de rétention administrative (CRA), destinés à enfermer les étrangers sans-papiers en vue de leur expulsion, la France reste l'un des pays de l'Union européenne qui a le plus recours à ce type de privation de liberté, selon le rapport annuel des associations<sup>1</sup> intervenant dans ces lieux, publié le 30 avril.

La privation de liberté dure de plus en plus longtemps.... La durée moyenne en CRA est désormais de 28,5 jours, contre 12,8 en 2017.

Ainsi, seules 35,91 % des personnes enfermées ont été effectivement éloignées. Une nette baisse par rapport à 2022 (44,65 %). Pourtant, alors que la France reste l'État de l'Union européenne délivrant le plus de mesures d'éloignement (137 730 mesures en 2023), le **taux d'exécution** de ces mesures a augmenté, passant de 6 à 9 % entre 2022 et 2023, mais restant loin des 35 % en Allemagne.

Selon le rapport, « *une part significative des éloignements est (...) réalisée hors des CRA* », via d'autres mesures, comme l'assignation à résidence. Ce constat « *met à mal l'affichage politique prétendant que la rétention serait le seul moyen pour permettre les éloignements* »,

**Comment expliquer ce manque d'efficacité ?** Comme l'a rappelé la Cour des comptes dans un rapport de janvier, les expulsions se heurtent à des barrières structurelles, de nombreux pays d'origine ne souhaitant pas reprendre leurs ressortissants. ...

De plus, ces placements semblent de plus en plus **entachés d'irrégularités**. Ainsi, en 2023, 59,7 % des personnes enfermées en CRA ont été libérées, principalement sur décision de justice. Une nette augmentation par rapport au chiffre de 2022 (50,20 %). De plus, alors que la loi prévoit que les **expulsions peuvent être suspendues durant certaines procédures**, comme l'examen d'une demande d'asile, « *nos associations ont constaté cette année une multiplication des expulsions ou des tentatives d'expulsion réalisées en toute illégalité alors que ces procédures étaient toujours en cours* », note le rapport.

*Jamais nos associations n'avaient été témoins d'autant d'actes de violence qu'au cours de l'année 2023. Le nombre de plaintes pour violences dont sont victimes les personnes retenues a augmenté, et de plus en plus de témoignages sur des agressions de tous types au sein des CRA sont recueillis.*

Extraits de Analyse Nathalie Birchem, le 30/04/2024 La Croix